

Politique de remboursement

Remboursement ou changement de groupe

Il est possible d'obtenir un changement de groupe ou un remboursement uniquement si une demande écrite est transmise au Service des loisirs et de la culture, par courriel (loisirs@ville.lorraine.qc.ca), par télécopieur (450 621-4763) ou au comptoir, **au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'activité**. Des frais de 10 \$ seront exigés pour toute modification à l'exception des demandes de changement de groupe effectuées avant le délai de cinq jours ouvrables avant le début de l'activité. **Aucun remboursement ne sera accordé dès le début de l'activité.**

Remboursement intégral sans pénalité

La Ville de Lorraine se réserve le droit d'annuler toute activité advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas un nombre suffisant de participants ou si les locaux ne sont pas disponibles. Si la Ville de Lorraine annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de la session, un remboursement intégral et sans pénalité pourra être obtenu.

Remboursement au prorata

Si le Service des loisirs et de la culture annule l'inscription d'un participant pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical qui l'atteste), le remboursement se fera au prorata des cours non suivis. Un montant de 10 \$ sera retenu.

Rabais-famille de 15 % (pour les activités)

L'inscription simultanée, en ligne ou en personne, de 2 enfants ou plus résidant sous le même toit donne droit à un rabais de 15 % sur les frais d'inscription du 2^e enfant et plus, et ce, pour toutes les activités. Le plein tarif est applicable à l'enfant qui s'inscrit à l'activité la plus coûteuse.

N. B. : Le Rabais-famille pour les activités de la Ville de Lorraine s'adresse uniquement aux familles lorraines possédant des Cartes Citoyen valides.